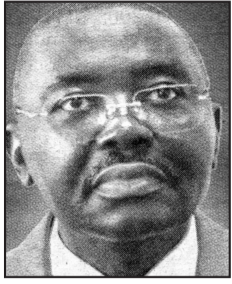
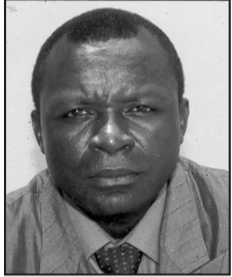


ANNIVERSAIRES DÉCÈS



Bruce KOUMBA TENGO, 27 juillet 2012 - 27 juillet 2015
3 ans que la douleur ne disparaît pas. 3 ans que cet immense chagrin envahit et assombrit mon coeur. Le temps passe, le vide est immense et les souvenirs demeurent. Que tous ceux qui t'ont connu et aimé, aient une pensée pieuse à ton illustre personne en ce jour mémorable. "Le vide pour toujours mais l'amour et ta présence en moi pour

l'éternité".
Ta veuve KOUMBA TENGO Félicité. **21992**



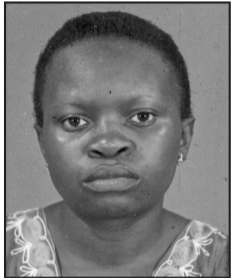
27/07/2014 - 27/07/2015
MALAGA TENDANGOJE Jean-Thomas
Un an déjà que tu t'es endormi dans l'espérance de la vie éternelle. Nos larmes ne cessent de couler, ton vide nous meurtrit. Une messe sera dite en ta mémoire le 31/07/15 à l'église N.D.A du Pk9 à 17h suivie d'une veillée à son domicile sis au Pk7.

Ton épouse, tes enfants et petits-enfants. **22099**

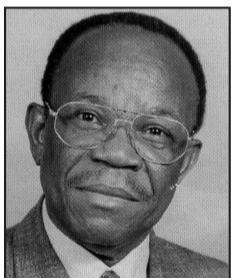


SARISSA KABAÏ Karine
27/07/2007 - 27/07/2015
Cela fait huit (8) ans déjà que tu n'es plus présente sur terre. **Yaya**, ta famille est là et elle se maintient. Pour vrai, c'est de ta présence que l'on a tous besoin. Nos sentiments sont à fleur de peau avec la main sur le coeur quand on se souvient de toi. Des larmes s'échappent de nos yeux en espérant que te parvienne de là-haut notre lettre

d'amour.
Demeure infiniment près du Père céleste et repose en paix. Chaleureusement ceux qui t'aiment. **22112**



BAKARI Marie-Julie
27 Juillet 2000 - 27 Juillet 2015
15 ans que notre mère et grand-mère nous a quittés pour un monde d'amour et de paix. Tu es unique et tu le resteras. Nous savons que de là où tu es tu veilles sur nous. Merci pour l'amour que tu mets dans nos coeurs chaque jour. A cet effet, une messe sera dite le 27 Juillet 2015 à 18h en l'église St Pierre. Tes enfants et petits-enfants. **22139**



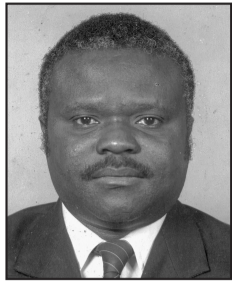
27 juillet 1997 - 27 juillet 2015
Voilà 18 ans que M. **Joachim MAHOTES MAGOUMINDI** a quitté les siens, laissant derrière lui douleur, désolation et résignation. Dieu a donné, Dieu a repris. Pensées spéciales pour MAHO et MADO en ce mois de tristes anniversaires. Ta famille. **22147**



LOUMBA OKINDA Marie-Anne "Tatcher"
28 Juillet 2010 - 28 Juillet 2015
Voilà 5 ans que tu nous as quittés. Depuis ce jour, nous ressentons un déséquilibre total dans nos vies. Une messe sera dite en ta mémoire le mardi 28 Juillet 2015 en l'église Ste Jeanne d'Arc de Likouala à 18h. Tes enfants et petits-enfants. **22152**



Claudia ELLA MAMBOUNDOU
25 Juillet 2014 - 25 Juillet 2015
Ma copine, un an déjà ! Que tous ceux qui t'ont connue et aimée aient une pensée pieuse en ce jour de triste anniversaire. Repose en paix. Virna. **22157**



27 juillet 2000 - 27 juillet 2015
15 ans que notre père **AYO François Célestin "Walio"** s'est endormi dans l'espérance de la résurrection. "La mort n'est rien, je suis seulement passé dans la pièce à côté. Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble. Priez, souriez, pensez à moi, priez pour moi. Que mon nom soit prononcé à la maison comme il l'a toujours été. Pourquoi serais-je hors de vos pensées ? Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin et je serais toujours votre bouclier."

Tes enfants et petits-enfants **22173**



NAGault CHARBONNIER Jean-Yves
27 juillet 2005 - 27 Juillet 2015
10 ans
A toi notre BOBO d'amour, notre frère, oncle aimant et adorable. Tu es présent dans nos coeurs. Tellement de souvenirs font que 10 ans après, ils sont indélébiles. Tes blagues, ton sens de l'humour nous manquent terriblement.

Amour éternel de ta famille **22176**



Madeleine CHARBONNIER
DCD le 27/7/84
Mère adorée 31 ans sans toi!
Si tu savais la douleur que je ressens en écrivant à quelqu'un que je ne vois plus!
Tu me manqueras toujours.
Mango. **22178**

COMMUNIQUÉS

DEPARTEMENT DE BAYI-BRIKOLO

Les Chefs des Cantons, des Regroupements des Villages du département de Bayi-Brikolo, les Chefs des Quartiers de la commune d'Aboumi ainsi que les Notables, invitent l'Honorable Député, le Vénérable Sénateur, le Camarade Membre du Bureau Politique du P.D.G, les Cadres politiques et administratifs dudit Département à une concertation, le samedi 15 août 2015 à 8 heures à la Salle Polyvalente du Conseil Municipal d'Aboumi. L'ordre du jour étant très important, la présence de tous est indispensable. **22126**

APEC

L'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) informe la clientèle des banques qu'en application des dispositions du règlement 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 4 avril 2003, l'émission de chèques sans provision, la falsification, la fraude des moyens de paiement donnent lieu désormais au prononcé d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques ainsi que de se faire délivrer des cartes de paiement.

« L'interdiction bancaire » est prononcée par la banque qui refuse le paiement d'un chèque pour défaut de provision suffisante. Cette interdiction court pendant une durée de cinq ans, à compter du jour où l'incident est enregistré. Cependant, le client pourra recouvrer la faculté d'émettre des chèques et de se faire délivrer une carte de paiement, s'il justifie, après cette injonction, avoir:
1°) Réglé le montant du chèque impayé ou constitué au compte une provision suffisante, disponible et spécialement affectée au règlement dudit chèque par sa banque ;
2°) Acquitté une pénalité libératoire, dans les conditions fixées à l'article 201 du règlement ci-dessus indiqué, à moins que la régularisation de l'incident n'intervienne dans les trente jours suivant la date d'envoi de la lettre d'injonction.

«L'interdiction judiciaire» d'émettre des chèques ou de se faire délivrer une carte de paiement est prononcée, pour une durée inférieure à 1 an et supérieure à 5 ans, à titre accessoire ou principal par toute juridiction répressive saisie à la suite d'un incident.

- Dans tous les cas, la banque ayant constaté un défaut de paiement ou la juridiction qui prononce une interdiction judiciaire enjoindra au titulaire du compte par tout moyen laissant trace de restituer à tous les établissements, dont il est le client, les formules de chèques ainsi que les cartes de paiement en sa possession et en celle de ses mandataires. **22128**

UOB

La cérémonie officielle de remise des diplômes aux étudiants de la promotion 2012/2013 se déroulera le jeudi 30 juillet 2015. A cet effet, il leur est demandé de se rapprocher des services du rectorat (Bureau des Chargés d'Etudes) pour informations complémentaires le mardi 28 juillet 2015 au plus tard. **22134**

L'honorable **Gilbert LENGOMAS MATOMBI**, député du 2e siège (département de la Lombo-Bouénguidi Pana) effectuera une tournée de compte rendu selon le programme ci-dessous:

- Samedi 1er Août 2015, Fédération C**
Axe: Issémé- Grand/village
Dimanche 2 Août 2015, Fédération D
Axe: Iwatchi-Dienga-Toundi
Les responsables politiques ci-dessous sont priés de bien vouloir prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de ladite tournée. Il s'agit des camarades:
- Le Membre de Bureau Politique
- Le Sénateur Départemental
- Le Président du Conseil Départemental.
- Les Membres du Conseil National
- Les Membres des Bureaux Fédéraux
- Les Membres du Comité Central.
- Les Militants et les sympathisants du PDG **22140**

DEPARTEMENT BOUMI-LOUETSI

SOUS LE PARRAINAGE DU MINISTRE DIEU-DONNE NZENGUE

La Boumi-Louetsi accueille la première édition de la Caravane Artistique et Culturelle de l'Emergence des 3 Louetsi
Au programme:
• Concours de danses traditionnelles et modernes
• Concours d'art oratoire
• Loterie et plusieurs activités communautaires
Assistez nombreux
Contacts: 06 46 91 00 - 02 22 83 18 - 06 33 07 71 **22174**

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public et les administrations qu'une étude d'impact sur l'environnement en rapport avec le projet de construction d'un cluster de fabrication de meubles et agencements, situé à la Zone Economique à Régime Privilégié de Nkok, a été déposée auprès de ses services par la Société **GABON SPECIAL ECONOMIC ZONE S.A (GSEZ)**.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection de la Nature pendant dix (10) jours, à compter de la date du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le rendu de la décision par l'administration. **22183**

COMMUNE D'OWENDO

Dans le cadre de sa tournée de restitution du travail législatif, de la 1ère session de la 4ème législature, qui se déroulera du **28 juillet au 13 août 2015**, le Vénérable Sénateur **Augustin Roger Brice ADANDE**, 5ème Vice-président du Sénat, convie Madame le Maire et ses adjoints, les Maires d'arrondissements et leurs adjoints, ainsi que les membres du Conseil Municipal de la commune d'Owendo, les membres du Bureau Politique, les Conseillers du Distingué Camarade, les membres du Comité Consultatif des Sages, les membres du Conseil National, le Secrétaire Communal, les Secrétaires d'arrondissements et les membres des fédérations du Parti Démocratique Gabonais, ainsi que les populations, à l'ouverture de celle-ci, le **28 juillet 2015 à 16h00, à l'entrée de la pharmacie de la SNI.** **22190**

Stade de la CAN Oyem 2017

L'Association de Développement Rural et Economique, ADERE « vivre au village comme en ville » remercie le Président de la République et le Premier Ministre du choix du site Assok Ngomo pour la construction du stade de la CAN à Oyem.
Ce site d' Assok Ngomo, situé entre les villages Adzop Bikat (vers Oyem), Sougoudzap (vers Bitam) et Abam (vers Minvoul) permettra un développement rural et économique harmonieux de toute la province **22120**

FIANÇAILLES, MARIAGES, NAISSANCES, ANNIVERSAIRES

Les évènements heureux méritent bien une petite annonce dans la nouvelle rubrique

"CARNET ROSE"

l'union

Annonces légales et petites annonces Avis et communiqués

l'union